

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# PRÉSENT ET PROACTIF DE L'ACADÉMIE SAINT-LOUIS

DÉTERMINATION  
COLLABORATION  
INNOVATION  
OUVERTURE  
BIENVEILLANCE  
ENGAGEMENT  
RESPONSABILISATION  
EFFORT  
DÉTERMINATION  
COLLABORATION  
INNOVATION  
OUVERTURE  
BIENVEILLANCE

Établie depuis 1953 à Québec, l'Académie Saint-Louis, accueille des élèves du préscolaire au secondaire dans des infrastructures modernes. Elle offre à une clientèle de quelque 2000 jeunes un environnement riche et stimulant. L'Académie Saint-Louis développe deux créneaux d'excellence, les langues et les sports, dans un milieu de vie dynamique et innovateur.

## APPEL DE CANDIDATURES

### ADMINISTRATEUR.TRICE

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SECTEURS PRÉSCOLAIRE / PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Composé de onze membres votants et deux membres non votants, le Conseil d'administration est l'instance ultimement responsable d'approuver les grandes orientations de l'Académie Saint-Louis et de veiller au développement et à la saine gestion de l'organisation. Il s'agit d'un conseil d'administration dynamique, où les échanges en toute collégialité favorisent la création de valeur pour l'organisation.

#### PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉ

- Posséder une expertise dans le développement des affaires ou des relations de travail;
- Avoir une connaissance du milieu scolaire serait un atout;
- Se qualifier comme membre indépendant au sens des Règlements généraux de l'Académie Saint-Louis, soit:  
*1.2 Personne/membre indépendant.e: Une personne se qualifie comme indépendante si elle n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions en égard aux intérêts de l'établissement. En outre, une personne est réputée ne pas être indépendante:*
  - Si elle est ou a été au cours des trois années précédant la date de son élection, de sa désignation, de sa nomination ou de sa cooptation, à l'emploi de l'établissement ou si elle exerce ou y a exercé sa profession;
  - Si un membre de sa famille immédiate est le directeur général de l'établissement, un directeur général adjoint ou un cadre supérieur de l'établissement;
  - Si elle fournit des biens ou des services à titre onéreux dans l'établissement;
  - Si elle est à l'emploi du ministère de l'Éducation, de la Fédération des établissements d'enseignement privé, d'un centre de service, ou d'un autre établissement d'enseignement privé ou public du Québec au niveau primaire et secondaire, si elle reçoit une rémunération d'un de ces derniers, ou encore, si elle est membre du conseil d'administration d'une commission scolaire ou d'un autre établissement d'éducation privé ou public du Québec.

#### QUALITÉS RECHERCHÉES

- Faire preuve d'intégrité, de diplomatie et d'un excellent jugement;
- Montrer de bonnes aptitudes en communication verbale et interpersonnelle;
- Adhérer profondément aux valeurs de bienveillance, de collaboration et de rigueur de l'Académie Saint-Louis;
- Souhaiter s'engager activement dans son rôle d'administrateur.

#### DURÉE DU MANDAT

Le mandat d'un administrateur est d'une durée de deux ans, renouvelable.

#### IMPLICATION

- Poste bénévole, non-rémunéré;
- Environ 10 rencontres régulières de 3 heures par année;
- Environ 5 réunions par année d'un sous-comité (à déterminer);
- Séances spéciales du conseil d'administration à l'occasion.

#### LIEU DES RENCONTRES

Les séances ont lieu sur semaine, en soirée, et se tiennent habituellement au pavillon secondaire ou par visioconférence.

#### ENTRÉE EN FONCTION

Automne 2023

#### MISE EN CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation au plus tard le 2 octobre 2023 à 8 h, à l'adresse suivante : [conseil.administration@aslouis.qc.ca](mailto:conseil.administration@aslouis.qc.ca).

Les candidatures retenues seront présentées au conseil d'administration actuel.



ACADÉMIE  
SAINT-LOUIS

1500 de la Rive-Boisée Sud, Québec, QC G2C 2B3 418 845 5121

